

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM\_2024\_03\_18A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	24
Votants	26
Quorum	14

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

ABSENTS : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024\_03\_18A

**OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LE CONTRAT TERRITORIAL MARE BONSON ET AFFLUENTS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 par lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 14 mars 2024 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner, parmi les membres du conseil municipal, un élu pour le contrat territorial Mare Bonson et affluents,

Vu les candidatures de Mme COMBE Marjorie et M. OLIVIER Sébastien,

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé (19 voix pour OLIVIER Sébastien et 07 voix pour COMBE Marjorie),

**Le conseil municipal désigne M. Sébastien OLIVIER, référent de la commune pour le contrat territorial Mare Bonson et affluents, pour le mandat en cours.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024  
Le Maire, Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 02/04/2024  
Publié ou Notifié  
le : 02/04/2024